



Actualités Phyto

LA LETTRE D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N°200 DE LA DRIAAF ÎLE-DE-FRANCE • AOUT 2026

Actualité Technique

IMPACTS CANICULES

En haut à gauche :

Champ de colza
en Île-de-France ©
DRIAAF-SRAL

En haut à droite :

Parc Caillebotte à
Yerres © DRIAAF-
SRAL

La succession d'épisodes caniculaires depuis le mois de juin entraîne des conséquences graves sur les cultures encore en place. Les maïs, en particulier non irrigués, subissent de plein fouet les effets du stress hydrique et des fortes températures, avec des symptômes marqués de manque d'épis, d'avortement de grains et de sénescence précoce.

Les sols superficiels sont les plus marqués mais le potentiel est également impacté dans des sols plus profonds compte tenu de la durée de ces conditions. En culture irriguée, il était également impossible de couvrir tous les besoins de la plante avec des niveaux d'ETP (évapo-transpiration-potentielle) très élevés durant les canicules.

Au 1^{er} août, les estimations de rendement pour la région s'établissaient à seulement 60 à 70 qx/ha seulement contre une moyenne 2021-2025 de 100 qx/ha. On peut craindre une baisse encore plus sensible.

Les betteraves sont également très fortement impactées par la chaleur et le stress hydrique, avec une perte de feuilles importante, à laquelle s'ajoutent



Maïs du nord Seine-et-Marne à la mi-août (photos DRIAAF-SRAL)

des problèmes sanitaires :

- la présence de jaunisse, de quelques pieds isolés à 10-15 % des plantes pour les cas les plus graves (source réseau épidémiosurveillance),
- un deuxième pic de vol de teigne très important,
- de fortes attaques du charançon *Lixus junci*, présent dans pratiquement toutes les parcelles, avec 5 à 100 % de plantes avec des pontes. Les galeries provoquées par les larves s'accompagnant dans certaines situations du développement du champignon rhizopus, provoquant des pourrissements de pieds.



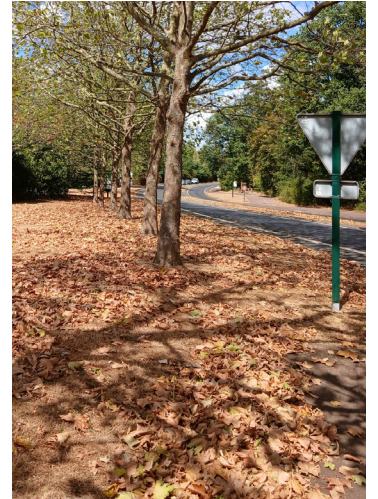
Parcelle du sud Seine-et-Marne avec presque 40 % de betteraves pourries en raison du rhizopus (source BSV)

Ce charançon, détecté dans la région depuis 2019, est fortement présent cette année également en région Centre Val-de-Loire, en Grand-Est, et jusqu'à l'Oise, la Somme et l'Aisne. Seuls les départements du littoral normand et de la Manche sont plus épargnés. À ce jour, il n'existe pas de méthode efficace de lutte contre ce ravageur selon l'ITB.

Les premières estimations nationales annoncent une chute de la production de 20 %. Les rendements du tournesol et de la pomme de terre seront également diminués.

Les épisodes caniculaires ont des conséquences sur les productions agricoles, sur les arbres en ville (avec pour certaines espèces déjà beaucoup de feuilles mortes au sol), mais également sur la forêt comme le signale une note d'information du département de la santé des forêts. Avec des sols affectés aussi par un déficit hydrique, nous avons observé assez tôt l'apparition de coups de soleil sur les feuilles (effets fortes températures + ensoleillement), avec des dessèchements de feuilles ou de rameaux, des flétrissements.

Ces événements climatiques répétés peuvent engendrer à terme des dépérissements plus ou moins importants selon l'essence, l'âge et l'état des peuplements. Les arbres les plus faibles sont également plus exposés à des attaques d'insectes (scolytes, agriles, buprestes, etc.) ou à l'expression ultérieure de maladies (maladie de la suie de l'érable, maladie de l'encre du châtaignier, sphaeropsis des pins, etc.).



Chute précoce des feuilles sur un platane (photo DRIAAF-SRAL)

Une étude, publiée récemment par le laboratoire des sciences du climat et de l'environnement (LSCE), montre que la mortalité naturelle des arbres a fortement augmenté en France entre 2015 et 2023, conséquence de l'accumulation des anomalies climatiques saisonnières. Selon l'étude, parmi les neuf essences d'arbres les plus communes en France, la mortalité naturelle, qui exclut la coupe humaine, les incendies ou les tempêtes, a augmenté de 1,5 à 4 fois entre 2015 et 2023, avec une hausse particulièrement notable depuis 2020. Les effets sont particulièrement marqués dans le Jura, les Vosges

et le Grand Est, régions où le réchauffement et l'assèchement se sont accentués depuis les années 1980.

En analysant plus de 500 000 arbres issus de l'Inventaire forestier national (IFN) et en utilisant des modèles d'apprentissage automatique, les chercheurs ont découvert que l'augmentation de la mortalité était surtout liée à des « combinaisons d'anomalies climatiques saisonnières » plutôt qu'à un seul événement extrême. Les printemps particulièrement humides, normalement jugés favorables aux arbres, combinés avec des étés secs, seraient en réalité des accélérateurs de mortalité. Les hivers et les printemps anormalement chauds favorisent la survie des ravageurs et perturbent la physiologie des arbres. Les vagues de chaleur de 2026 vont probablement accélérer le phénomène.

CHANCRE COLORE DU PLATANE

Un nouveau foyer de chancre coloré du platane a été identifié cet été dans la région, suite à un signalement d'une entreprise référencée Protectplatane®, dans une commune du Val-d'Oise. La zone infectée comporte 18 platanes qui vont être abattus conformément à l'arrêté national de lutte contre le chancre coloré du 31/01/2025. Un arrêté préfectoral, à paraître dans les prochains jours, va placer la commune en zone délimitée chancre, au même titre déjà qu'Antony (92), Créteil (94), Villejuif (94) et Pantin (93). Il imposera une déclaration préalable, auprès de la DRIAAF, de toute intervention sur ou à proximité de platanes. Une surveillance de l'ensemble des platanes de la commune sera également mise en place pour 10 ans.



Un nouveau cas de chancre coloré du platane
(photos DRIAAF-SRAL et FREDON)

Le service régional de l'alimentation et FREDON Ile de France ont organisé en juin dernier un webinaire d'information à destination des collectivités, des entreprises d'élague et celles des travaux publics sur deux points réglementaires importants de l'arrêté national de lutte contre le chancre coloré du 31/01/2025 :

- l'obligation du passeport phytosanitaire pour tout entreprise déplaçant des bois de platanes,
 - l'obligation pour les entreprises intervenant sur ou à proximité de platanes de nettoyer et désinfecter leur matériel avant et après travaux.
- Des suites pénales seront désormais engagées à l'égard des contrevenants.

[Lien vers replay](#)

Concernant les autres maladies des platanes évoquées dans la lettre du mois dernier, une petite précision au sujet du phellin tacheté : sa présence n'implique pas systématiquement dangerosité de l'arbre et nécessité de son abattage. Chaque situation mérite d'être appréciée individuellement en tenant compte notamment de la localisation et de l'étendue de l'altération, de l'architecture de l'arbre, de sa capacité de réaction, de son état physiologique et mécanique, ainsi que des enjeux associés à son environnement. Lorsque la situation le nécessite, cette analyse peut être complétée par des investigations instrumentées. Ce diagnostic arboricole approfondi peut conduire, selon les situations, à des modalités de gestion différentes. La même démarche d'évaluation doit s'envisager pour toute présence d'un champignon lignivore.

DATURA

Le datura, plante toxique, est de plus en plus souvent observé en milieu agricole (en bordure ou en parcelle de maïs notamment), ou en zones non agricoles (bord de route, aménagement récents). Vous pouvez faire remonter vos signalements **via Signal-Espèces, la web appli développée par FREDON Ile de France avec le concours de la DRIAAF.**



Datura en milieu urbain et agricole (photos DRIAAF-SRAL)

<http://www.signal-especes.fr/>

Une vidéo d'arvalis donne des recommandations pour réduire le stock semencier des parcelles et limiter la dissémination.

<https://www.arvalis.fr/infos-techniques/trois-conseils-pour-gerer-le-datura-lautomne>

DETECTION NOUVELLE CICADELLE

Dans le cadre de la surveillance des organismes réglementés et émergents (SORE) en arboriculture, une cicadelle inconnue a été piégée sur un fond englué dans un site à Versailles. L'identification effectuée sur photo par le laboratoire de la santé des végétaux indique qu'il s'agirait d'*Orientus ishidae*, la cicadelle japonaise ou cicadelle mosaïque. Il s'agit à notre connaissance du premier signalement dans la région de cet insecte qui n'est pas réglementé. Originaire d'Asie, elle est signalée en Europe (par piégeages en milieu urbain ou périurbain) depuis la fin des années 1990 : Italie (1998), Suisse (2000), Allemagne (2002). En France, la première observation remonte en 2009 en Alsace.



(photo FREDON)

Orientus ishidae est une espèce très polyphage qui a été observée sur de nombreuses plantes ligneuses et feuillues (par exemple : érable, bouleau, charme, noisetier, hêtre, lierre, peuplier, saule, tilleul, pommier, prunus, etc.) ainsi que sur certaines plantes herbacées (ortie par exemple). Elle se nourrit de sève mais sans incidence notable. Des études récentes réalisées en Italie, en Slovénie et en Suisse, ont détecté la présence de la flavescence dorée de la vigne chez des spécimens d'*Orientus ishidae* prélevés dans des vignobles malades. Toutefois, des recherches supplémentaires sont nécessaires pour vérifier sa capacité à transmettre le pathogène.

Actualité réglementaire

ZONES NON TRAITEES

La liste des produits phytopharmaceutiques concernés par une distance de sécurité de 20 mètres en cas de traitements aux abords de riverains et de personnes présentes a été actualisée.

<https://agriculture.gouv.fr/distances-de-securite-pour-les-traitements-phytopharmaceutiques-a-proximite-des-habitations-et-des>

AUTORISATIONS - RETRAITS - DEROGATIONS

Le tableau ci-dessous liste les dernières dérogations 120 jours accordées. Pour connaître le détail des conditions d'usage :

<https://agriculture.gouv.fr/produits-phytopharmaceutiques-autorisations-de-mise-sur-le-marche-dune-duree-maximale-de-120-jours>

ESPÈCES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DÉGÂTS

Un arrêté du 10 août 2026 (JO du 21/08/26), du ministère de la transition écologique, actualise la liste des espèces d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts (Esod). Cette liste, autrefois appelée celle des « nuisibles » est mise à jour tous les 3 ans, fixe le zonage par département et les modalités de contrôle.

Pour la région, voici les départements concernés selon les espèces :

- renard : 77 - 78 - 91 - 94 - 95,
- fouine : 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95,
- corbeau freux : 77 - 78 - 91 - 95,
- corneille noire : 77 - 78 - 91 - 95,
- pie bavarde : 77 - certaines communes du 78, 91 et 95.

Actualité Ecophyto

RENCONTRES TECHNIQUES MARAICHAGE ILE-DE-FRANCE

La Chambre d'agriculture de région Île-de-France et le Groupement des Agriculteurs Biologiques (GAB) d'Île-de-France s'associent pour proposer une journée technique dédiée au maraîchage francilien, le mardi 8 septembre 2026 chez l'EARL RAEHM à Mandres-les-Roses (94). Cette journée est organisée avec le soutien financier de la DRIAIF Île-de-France dans le cadre des projets territoriaux Ecophyto, du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR) et de la Région Île-de-France. Au programme :

- des démonstrations de matériel en conditions réelles : semis, désherbage et récolte,
- des conférences techniques pour approfondir vos connaissances et échanger sur les enjeux de la filière,
- un village exposants pour rencontrer les professionnels et découvrir les dernières innovations.

Une journée pour découvrir des solutions concrètes, partager des retours d'expérience et échanger avec les conseillers et les acteurs du maraîchage afin de faire avancer vos projets. Inscription obligatoire.

[Lien](#)



Actualités Phyto
n°200

La lettre d'information
phytosanitaire de la
DRIAIF Île-de-France

Directrice de la publication :
Mylène TESTUT-NEVES

Rédacteur :
Bertrand HUGUET

DRIAIF Île-de-France
Service régional de l'alimentation
Préfecture de Paris et d'Île-de-France
Le Ponant - 5 rue Leblanc
75911 PARIS Cedex 15

NOUS CONTACTER
Tél : 01 41 73 48 00
sral.draaf-ile-de-france@agriculture.
gouv.fr
[www.driaaf.ile-de-france.
agriculture.gouv.fr](http://www.driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr)

 PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité